

Niveau scolaire des apprentis: un tableau à nuancer

En 1994, une étude menée dans le cadre de l'orientation professionnelle nous apprenait que plus de 70% des maîtres d'apprentissage considéraient que les bases en calcul et en français étaient mal apprises à l'école. Plus récemment, une étude de l'institut M.I.S. Trend et une enquête menée par la Fédération patronale vaudoise auprès de maîtres d'apprentissages venaient renforcer cette perception négative du niveau scolaire des apprentis. Voilà qui donnerait à penser abruptement que l'école obligatoire, et en particulier sa voie secondaire à options, ne remplit plus son rôle.

Au-delà de certains amalgames rapides, un examen attentif de la réalité laisse apparaître un tableau bien plus complexe. La question du niveau actuel des apprentis, et son corollaire, le taux d'échecs aux CFC, dépassent largement la question des connaissances de base en français et en calcul.

Qu'il s'agisse de l'évolution générale de la formation professionnelle, de l'attrait de nouvelles filières, de la sélection opérée par certains maîtres d'apprentissage, de l'évolution de la langue française ou du développement de nouvelles compétences, de nouvelles aptitudes, nombreux sont les facteurs à mettre en évidence pour dresser un constat objectif de la situation. De plus, les comparaisons inter-cantoniales nous démontrent qu'il ne s'agit pas là d'une situation spécifiquement vaudoise.

Le DFJ, régulièrement interpellé sur la question, a mené une enquête auprès des enseignants des écoles professionnelles. Jean-François Meylan, adjoint pédagogique au Service de la formation professionnelle et responsable de cette enquête, répond à nos questions en page 2.

Didier Erard



THEME

Dessin: Yves Giroud

A rebours dans le futur

Il est de bon ton, en tout début d'année, de formuler de rassurants vœux et de souhaiter au plus grand nombre possible un avenir radieux. Radieux, certes. Mais les mois à venir le seront-ils vraiment pour le DFJ? Car parmi le plus grand nombre se trouvent toujours quelques intérêts particuliers pour assombrir notre futur au nom d'une vision qui, elle, se fonde le plus souvent sur un passé largement idéalisé. Leurs armes: recours, initiatives et référendums. Leurs cibles: tout projet, si possible novateur.

Je ne citerai que trois de ces projets portés par notre département et qui, aujourd'hui, se retrouvent bercés par les houles corporatistes ou conservatrices de leurs opposants: le projet Science, Vie et Société,

vital pour l'avenir de notre Université, la mise en place d'EVM ainsi que l'Expo.02 et la journée cantonale vaudoise qui s'annonce comme une grande fête populaire.

Au référendum contre le regroupement de l'école de pharmacie succède ainsi l'initiative visant au rétablissement des notes. Le premier cité met tout simplement en péril l'ensemble d'un projet triangulaire dont l'enjeu réel n'est autre que la survie de notre université. Pour ce qui est du retour des notes, je tiens à souligner qu'EVM est une réforme exigeante, dont il est parfois difficile de cerner toutes les particularités. Certaines difficultés de compréhension peuvent effectivement voir le jour, chez les parents notamment, mais leur résolution ne peut se résumer à des réponses toutes

faites telles que la réintroduction généralisée des notes.

Je préfère plutôt poursuivre, avec l'ensemble des acteurs impliqués, cette dynamique qui aujourd'hui amène moins de 2% des parents à contester l'orientation de leurs enfants à l'issue de la 6^e année, preuve que le système, en train de se mettre en place, jouit d'une légitimité certaine.

Voilà qui, reconnaissons-le, ne pourra que stimuler énergie, enthousiasme et volonté en cette année chargée. De ces qualités, il nous en faudra beaucoup pour bâtir un avenir que je souhaite à toutes et tous empreint de sérénité.

Francine Jeanprêtre

Sommaire :

- Niveau scolaire des apprentis pp. 1-2
- Infos des services p. 3
- HEP: la direction constituée p. 4
- Rendez-vous p. 4

EDITO

Mais où sont passés les apprentis d'antan ?

C'est au mois de mai dernier que la Cheffe du DFJ s'est adressée à la Fédération patronale vaudoise afin que celle-ci lui fasse part de sa vision du bien fondé des affirmations récurrentes sur la baisse du niveau scolaire des apprentis. Simultanément, le Service de la formation professionnelle recevait le mandat d'interroger les écoles professionnelles. Quatre questions, articulées principalement sur l'identification des lacunes, ont ainsi été posées. Une d'entre-elles se voulait plus prospective. La Fédération patronale vaudoise s'est, en grande partie, basée sur ce questionnaire pour sa propre analyse. Le dépouillement des réponses reçues par le SFP fait aujourd'hui l'objet d'un rapport. Rencontre avec Jean-François Meylan, son auteur.

Comment définissez-vous votre démarche ?
Il s'agit d'un sondage effectué auprès des écoles et des enseignants professionnels, d'une prise de température qui induisait un travail de réflexion. C'est en fait une «enquête d'insatisfaction».

Les constats des milieux économiques et ceux des enseignants se recourent-ils ?
Un certain nombre de constats sont similaires concernant les connaissances dites fondamentales (orthographe, syntaxe, mathématiques...), en particulier pour les élèves issus de la voie secondaire à options, mais l'examen des réponses reçues nous permet d'élargir l'analyse et de ne pas tomber dans cette tendance à dire que le fournisseur, en l'occurrence l'école, est déficient.

Peut-on identifier d'autres facteurs qui expliquent certains taux d'échecs élevés aux CFC ?
Oui, notamment la sélection faite par les entreprises formatrices et la concurrence qui règne sur le marché des formations. Les entreprises des secteurs prisés «écrèment» le marché. Il existe une hiérarchie symbolique des secteurs professionnels.

Quelles sont les conséquences pour les jeunes qui n'y trouvent pas de débouchés ?
Il y a une forme de démotivation chez ceux qui se retrouvent dans des filières moins prisées ou qui ont fait un choix par défaut. Les élèves issus de la VSO sont perçus comme ne pouvant pas entreprendre un apprentissage de «haut niveau» (dessinateur, électronique, commerce...). Il faut souligner que certaines de ces formations connaissent, elles aussi, des taux d'échecs importants.

A quoi doit-on ces taux d'échecs élevés ?
Il existe deux visions: celle de certaines entreprises formatrices qui considèrent que le niveau baisse et une vision qui intègre les facteurs socio-culturels. En vingt ans, le nombre de jeunes, candidats à une formation de niveau secondaire II, a augmenté de 10%. Cette nouvelle clientèle est un défi et une opportunité.

Les formateurs auraient-ils des ambitions trop élevées ?
Certaines associations professionnelles prennent conscience qu'il faut adapter la formation. Dans le cadre de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle, une formation pratique de deux ans est prévue pour les jeunes qui n'ont pas les capa-

cités pour obtenir un CFC. Des secteurs comme le bâtiment manifestent à ce sujet un réel intérêt.

Vous semblez accorder beaucoup de poids aux évolutions socio-culturelles ?
Charger l'école de tous les maux, c'est lui attribuer un pouvoir qu'elle n'a pas. Le contexte social joue un grand rôle, les facteurs extra scolaires tels que la culture du «tout, tout de suite» peuvent également expliquer un taux d'échecs.

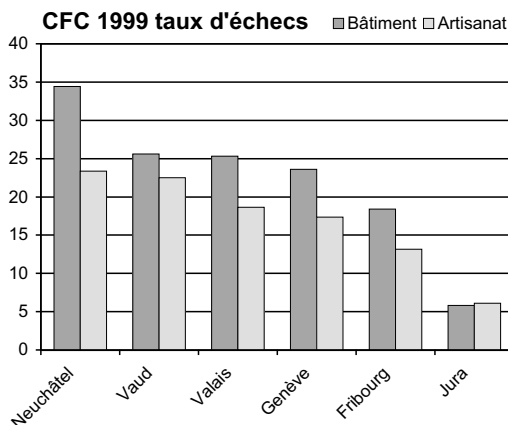
Mais le taux d'échecs varie cependant entre les cantons ?
Vaud fait jeu égal avec Fribourg, le Valais et Genève. De plus, Vaud a une tradition sélective très forte, ce qui peut aussi expliquer des taux de réussite très bas dans certains secteurs.

Ce n'est pas donc pas forcément la faute à l'enseignement obligatoire ?
L'enseignement obligatoire n'a en tout cas pas baissé ses exigences. Il a développé et élargi les compétences sociales et comportementales. Toutefois, le temps consacré aux disciplines fondamentales a diminué. Je constate, ce que confirment les maîtres d'apprentissage, que les jeunes sont aujourd'hui dotés de compétences comportementales et d'une culture plus larges. En quelque sorte, les compétences acquises lors de la scolarité obligatoire leur permettent de mieux comprendre pour mieux apprendre.

Pourquoi focalise-t-on le mécontentement sur le calcul et le français ?
Pour les enseignants et les maîtres d'apprentissage, c'était l'alpha et l'oméga de la scolarité obligatoire. On reporte ainsi une vision quelque peu idéalisée du passé. Des enseignants d'écoles professionnelles affirment

SFP

Comparaison intercantonale des taux d'échecs.
 Source: SFP



Pour Jean-François Meylan, «les mondes de la formation professionnelle et de l'enseignement obligatoire s'ignorent encore trop souvent».

devoir désapprendre à leurs élèves des méthodes acquises à l'école obligatoire. C'est le cas de la proportionnalité que l'on réduit à la règle de 3. Le monde de la formation professionnelle et celui de l'enseignement s'ignorent encore trop et possèdent des traditions et des origines différentes.

Quelles sont les mesures à envisager ?
Nous allons proposer rapidement des mesures, tant au niveau de la formation des enseignants (favoriser les échanges entre enseignants de l'école obligatoire et de la formation professionnelle, impliquer ces derniers dans la rédaction en cours des programmes du secondaire...) que du soutien apporté aux apprentis (mesures d'appui, repérage des apprentis en difficulté à la fin de la première année...). En outre, il faut initier au plus vite une enquête qui va nous permettre d'identifier clairement les origines des difficultés actuelles. Il va de soi que ce travail doit se faire au niveau romand.

Propos recueillis par Didier Erard

Carte d'identité

JEAN-FRANÇOIS MEYLAN est adjoint pédagogique au SFP à mi-temps. Il est, de plus, responsable à 40% d'un projet national dont l'objectif est la mise en place de la formation professionnelle pratique prévue par le projet de Loi sur la Formation Professionnelle, discuté au Parlement cette année. Né en 1942, ce père de deux enfants est ingénieur ETS et diplômé en physique de l'Université de Genève. Il a notamment enseigné à Genève et à Cossonay et s'est consacré à la formation des maîtres de physique au SPES et au CPF de 1989 à 1997.

3 questions à Daniel Christen

Le 1^{er} mars 2001, Daniel Christen prendra la tête de la nouvelle direction de l'enseignement obligatoire (DGEO). Agé de 52 ans, ce psychologue du travail et des organisations connaît bien le département pour y avoir occupé un poste d'adjoint avant d'exercer, depuis plus de 10 ans, une activité de consultant indépendant. Cette activité l'a notamment amené à analyser le fonctionnement et la structure du SENEPS. Sa désignation a mis fin à de longues semaines d'attente.

Vous connaissez bien le service. Que retirez-vous des contacts déjà noués ?

Depuis huit mois que je côtoie des collaborateurs du SENEPS et des directeurs d'établissements, je suis frappé par leur investissement et leur disponibilité sur les dossiers dont ils sont en charge. Il existe beaucoup de volonté de bien faire et de soucis pour le bon fonctionnement de l'école. Ces efforts ne sont hélas pas toujours récompensés car ils sont souvent parcellisés et leurs fruits sont peu communiqués.

Avez-vous défini vos objectifs prioritaires ?
Dans le court terme, ils sont dictés par la situation du service que je reprends: mettre en place la nouvelle organisation retenue, tant du point de vue de sa conception que des personnes qui la feront vivre. J'ai hâte de constituer l'équipe de direction que le département est en train de recruter: nous nous attellerons alors aux grands dossiers pédagogiques, de gestion des ressources humaines et d'organisation qui nous attendent. Personnellement, je vais prendre du temps pour rencontrer les collaborateurs et partenaires de l'Ecole vaudoise.

Donnez nous quelques traits de votre personnalité
J'aime établir des relations et conceptualiser. Je vais écouter les points de vue qui s'expriment et veiller à ce que la direction générale produise des concepts convaincants. Le fil conducteur de notre action sera la qualité de l'enseignement dispensé à nos élèves: j'espère qu'il sera visible pour chacun...



Propos recueillis par Didier Erard



Depuis quelques années, les colloques et les publications se multiplient autour de l'enfance maltraitée. Paradoxalement, cette profusion de travaux ne fait que mettre en évidence la complexité d'une problématique multiforme et sujette aux interprétations réductrices.

Sur le terrain, malgré les progrès accomplis, les attentes des professionnels restent immenses, tant au niveau de la prise de conscience du phénomène qu'à celui de la prise en charge. Il est donc nécessaire de comprendre pour prévenir, intervenir et soigner. C'est là l'objectif des conférences plénières figurant au programme de ces états généraux qui se dérouleront à Lausanne les 6 et 7 mars 2001.

La Commission Consultative Cantonale pour la Prévention des Mauvais Traitements envers les Enfants (CCMT), organisatrice du congrès, a également mené une enquête préliminaire afin que les professionnels puissent émettre des

recommandations prioritaires à l'issue de ces états généraux. Certains facteurs ont ainsi été mis en évidence tant au niveau des moyens, de la formation, des appuis à fournir que de la communication entre intervenants.

Les professionnels concernés sont ainsi appelés à débattre, au sein d'ateliers, des objectifs et des modalités de la prévention des mauvais traitements, des modes de prise en charge thérapeutique et de la formation nécessaire pour améliorer la pratique. En outre, le renouvellement de l'information et la sensibilisation du public, au même titre que l'élaboration de propositions de stratégies de changement figurent au rang des objets de débat.

Georges Glatz/SPJ

Renseignements et inscriptions:
 Congrès CCMT 2001
 P/a Georges Glatz, SPJ
 1014 Lausanne
 021/316 53 02

DGEO SPJ SES

L'intégration scolaire des enfants surdoués

Le Service de l'enseignement spécialisé, sur mandat de Francine Jeanprêtre, a créé un groupe de travail dans le but de proposer des solutions de prise en charge des enfants différents (surdoués, hyperactifs, dyslexiques) au sein de l'école ordinaire. Ce groupe, composé de représentants de l'école, des associations de parents et de l'enseignement spécialisé vient de faire parvenir aux directeurs d'établissements un dossier dressant un état de la situation dans le canton, et décrivant un certain nombre d'aménagements possibles lors de l'accueil de ces élèves.

Actuellement, parmi les enfants présentant des difficultés scolaires, certains sont vus par des psychologues, qui détectent un haut potentiel intellectuel. Ce potentiel, qui paraît être un « plus » au premier abord, peut se révéler handicapant. En effet, ces élèves, pour lesquels les premiers apprentissages ne demandent pas d'effort, s'ennuient en classe, perturbent, et se retrouvent en grande difficulté lorsque les notions scolaires commencent à se compliquer. D'autre part, leur niveau cognitif est souvent en décalage par rapport à leur développement affectif, ce qui peut induire de grandes angoisses, et des troubles de la personnalité chez certains. C'est pourquoi ces enfants nécessitent une attention particulière dans le cadre scolaire.

Un équilibre est à trouver entre les besoins de ces enfants en souffrance et en échec dans l'école ordinaire et les possibilités offertes par le système scolaire. EVM apporte déjà des réponses: la différenciation notamment, ainsi qu'une pédagogie du projet; une évaluation basée davantage sur les compétences que sur les manques; les ressources de la pédagogie compensatoire; etc. Le décloisonnement des classes par la formation de petits groupes pour des branches particulières, par exemple, ainsi que l'introduction d'autres moyens d'enseignement, tel le multimedia, sont autant de ressources complémentaires. D'autres pistes sont encore à explorer.

Ces mesures peuvent être mises en application en faveur d'enfants présentant d'autres difficultés également.

Les enfants qui fonctionnent différemment, physiquement, intellectuellement ou culturellement sont une chance pour l'école. Ils interrogent le système et sa manière de fonctionner. Ils la forcent à en modifier certaines composantes: méthodes, programmes et cursus. Sachons saisir cette chance et faire que chaque enfant, quel qu'il soit, puisse conserver à travers l'école, une bonne image de lui-même.

Anne Lavanchy/SES

HEP : la direction constituée

Le Courrier du DFJ a déjà présenté à ses lecteurs les caractéristiques de la Haute Ecole pédagogique (HEP), chargée de la formation des maîtres de notre canton, ainsi que le directeur de cette dernière, Daniel Noverraz. Le Conseil d'Etat a désigné, le 18 décembre 2000, les 7 principaux collaborateurs de Monsieur Daniel Noverraz, entrés en fonction ce mois. Il s'agit de quatre responsables de sections, de deux chefs de secteurs et de l'adjoint personnel du directeur.

Marc-Alain Berberat, formateur au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire jusqu'à la fin de l'année dernière, assume la responsabilité de la section 1 «formations initiales». Cette section est chargée de la mise en œuvre et de la conduite de la formation initiale de toutes les catégories de maîtres, à savoir les maîtres généralistes, semi-généralistes, spécialistes et de disciplines spéciales (arts visuels ou musique).

La section 2 «formations continues et complémentaires, ressources» est placée sous la responsabilité de Françoise Gavillet, précédemment doyenne du Gymnase Auguste Piccard puis cheffe de projet au Bureau d'organisation de la formation continue des maîtres à EVM. Cette section assume deux missions essentielles: la conception et l'organisation des formations destinées aux maîtres déjà diplômés qui souhaitent se perfectionner ou préparer un nouveau titre ainsi que le développement et la mise en œuvre de toutes les ressources pédagogiques, documentaires et techniques nécessaires à tous les types de formations et à la réalisation des missions de la HEP.

Placée sous la responsabilité de Françoise Baudat, jusqu'à maintenant directrice de l'Ecole normale de Lausanne, la section 3 «étudiants des formations initiales, continues et complémentaires» est chargée de l'information, de l'accueil, de la gestion des inscriptions, de la procédure d'admission et du plan de formation individuel de

HEP

L'équipe de direction de la HEP au complet, de gauche à droite et de haut en bas: Claude Lavanchy, Daniel Noverraz, Marc-Alain Berberat, Jean-Pierre Laurent, Françoise Gavillet, Françoise Baudat, Thierry Maire et Denis Aubert.



chaque candidat, ainsi que de l'orientation et du suivi de tous les étudiants de la HEP.

La section 4 s'intitule quant à elle «formations aux professions de l'enseignement spécialisé». Elle a été confiée à Claude Lavanchy, qui dirigeait le Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé et l'Institut de formation et de recherche de l'enseignement spécialisé. Cette section assurera les missions de formations complémentaires propres à l'enseignement spécialisé, tout en collaborant à la formation initiale de tous les étudiants de la HEP et en accomplissant des tâches de recherche appliquée.

Thierry Maire, doyen de l'Ecole normale de Lausanne, devient le chef du secteur 1, intitulé «logistique et régulation», qui exerce ses compétences dans les domaines de l'administration, des bâtiments, des

finances, de l'organisation, des ressources humaines, des plans d'études, des horaires, du plan qualité interne, des statistiques et des prévisions, de l'information et du marketing.

Le secteur 2 est placé sous la responsabilité de Jean-Pierre Laurent, jusqu'à maintenant directeur de l'Établissement secondaire de Grandson. Ce secteur s'intitule «relations entre la HEP et les établissements partenaires de formation». Il est chargé, pour les candidats à tous les titres, de la conception et de l'organisation de tous les aspects des formations impliquant des contacts avec des établissements scolaires, en particulier en ce

qui concerne l'activité des praticiens formateurs, les ateliers pédagogiques et didactiques et les stages professionnels de courte durée.

L'adjoint personnel du directeur de la HEP est Monsieur Denis Aubert, précédemment doyen du Gymnase de Nyon. Il seconde le directeur dans toutes ses missions, notamment dans les domaines des compléments académiques, des plans d'études et conte-

nus, des ressources humaines, de l'élaboration puis de l'application du règlement et de l'information et des publications.

Jean-François Charles/SESSFO

RENDEZ-VOUS

Du plaisir...

L'UNIL propose, dans le cadre de ses cours publics 2001, une série de conférences sur le thème du plaisir. Ces conférences ont lieu au BFSH I les mercredis 24 et 31 janvier et 7 février à l'auditoire 263, à 18h15.

encore du plaisir...

Après le plaisir et la transgression, le 24 janvier, c'est au plaisir de la découverte, le 31 janvier et, enfin, au plaisir de l'effort que nous convie l'université.

...et de la pénibilité

Vous trouverez sur le site Web du DFJ l'intégralité du rapport de l'Institut romand de santé au travail (IST) sur la pénibilité du travail des enseignants. www.djf.vd.ch

Impressum

Editeur: Département de la formation et de la jeunesse (DFJ).
 Rédacteur responsable: Didier Erard, délégué à la communication du DFJ.
 Mise en page: Didier Erard & Jean-Paul Piantanida
 Impression: Presses centrales Lausanne
 Adresse: *Le Courrier du DFJ*,
 Rue de la Barre 8,
 1014 Lausanne,
 tél. 021/ 316 30 06,
 fax 021/ 316 30 41,
 E-mail: ddc@djf.vd.ch
 Internet: <http://www.djf.vd.ch/courrier>
 Prochaine parution 4 avril 2001